

VŒU

Rattaché au projet de délibération 2015 DEVE 39 Location, mise en place et maintenance des installations nécessaires pour le fonctionnement de la Foire du Trône et autres manifestations sur la pelouse de Reuilly (12e)

Déposé par Valérie Montandon et les élus du groupe UMP

Relatif à la gestion du bois de Vincennes

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée par le maire de Paris le 26 avril 2003 ;

Vu le plan arboricole 2006-2020 ;

Vu le plan biodiversité voté en conseil de Paris en Novembre 2011 ;

CONSIDERANT la délibération 2015 DEVE 39 relative à la location, mise en place et maintenance des installations nécessaires pour le fonctionnement de la Foire du Trône et autres manifestations sur la pelouse de Reuilly ;

CONSIDERANT que le bois de Vincennes fait l'objet de trop nombreuses atteintes à sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs de plein air ;

CONSIDERANT que le maintien de la foire du Trône sur la Pelouse de Reuilly est aussi en contradiction avec une politique écologique responsable et volontariste ;

CONSIDERANT que la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée le 26 avril 2003 compote une partie intitulée « Développer un mode de management exemplaire » et stipule que « la requalification paysagère des espaces où se déroule actuellement des manifestations (Pelouse de Reuilly) sera étudié » et que depuis 2006 c'est une situation de statu quo avec une pelouse de Reuilly laissée en « jachère » ;

CONSIDERANT que les pratiques des services et des prestataires chargés de la gestion des bois doivent ainsi respecter le site avec une approche sensible et une gestion dynamique de l'environnement.

Considérant que l'élargissement du système de Management Environnemental ISO 14001 au Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA) est prévu dans le bois de Vincennes ;

Considérant que l'application de ces systèmes suppose que les exploitants d'établissements concédés comme les organisateurs d'événements et de manifestations doivent mettre l'environnement au cœur de leurs préoccupations en participant à ce processus.

Sur proposition de Valérie Montandon et des élus du groupe UMP, émet le vœu que la Maire de Paris :

- **présente dans les 6 mois un débat en séance de Conseil de Paris sur la gestion et le bilan écologique du Bois de Vincennes au regard de la charte d'aménagement, du plan biodiversité et du plan arboricole notamment ;**
- **mette en conformité les délibérations et appels d'offre relative aux activités du bois à la certification ISO 14001 ;**
- **informe le Conseil de Paris de l'obtention ou non de la certification ISO 14001 par la Foire de Trône ;**
- **détaille les modalités de mise en adéquation du maintien de la foire du Trône avec l'élargissement du Management Environnemental ISO 14001 au système de Management Environnemental et d'audit (SMEA).**